



Liste de documents

-

Demande de rectification de l'imposition à la source 2017

Canton de Genève

Résident suisse

Afin d'établir votre demande de rectification de l'imposition à la source 2017, nous avons besoin des documents suivants :

GENERAUX (pour tous les contribuables)

- Feuilles **originales** recto-verso de la demande de rectification de l'imposition à la source concernant les revenus de l'année 2017 (*pas de photocopie*),
- Certificat de salaire et **attestation quittance** (*il est possible que l'attestation quittance soit incluse dans le certificat de salaire*),
- Justificatifs des allocations de logement et des pensions alimentaires perçues en 2017,
- Attestation (formulaire 21 EDP) certifiant les primes versées au titre du 3^{ème} pilier A,
- Attestation (formulaire 21 EDP) certifiant les primes versées au titre du rachat de 2^{ème} pilier (*pas nécessaire si le rachat est mentionné en case 10.2 du certificat de salaire*),
- Justificatifs des frais de formation et de perfectionnement à des fins professionnelles suivie Suisse ou à l'étranger à votre charge et justificatifs des paiements (*copie des avis de débit bancaires*),
- Attestation des primes d'équipes versées par l'employeur,
- Copie de vos coordonnées bancaires ou postales suisses (IBAN).

Documents complémentaires selon votre situation familiale :

COUPLE MARIE / PARTENARIAT ENREGISTRE

- Copie de l'acte de mariage (*à ne produire que si le mariage a eu lieu en 2017*),
- Certificat de salaire et attestation quittance du conjoint s'il travaille en Suisse (*Genève ou autres cantons*) ou fiche de salaire du mois de décembre du conjoint (*ou figure le salaire brut annuel*) s'il travaille en France,
- Copie du compte de résultat 2017 si le conjoint exerce une activité indépendante (*en Suisse ou en France*),
- Justificatifs de tous autres revenus perçus par le conjoint en Suisse ou à l'étranger.

COUPLE DIVORCE / SEPARE

- Copie du jugement de divorce ou de séparation fixant le montant de la pension (*à ne produire que si le divorce ou la séparation a eu lieu en 2017 ; joindre attestation sur l'honneur sur la situation de la garde de l'enfant signée des deux parents si le jugement n'a pas encore eu lieu ou s'il n'y a pas de jugement officiel*),
- Justificatifs du paiement des pensions alimentaires versées en 2017 en vertu d'une décision de justice (*copie des avis de débit bancaires*).

En cas de garde alternée et s'il n'y a pas de versement de pension alimentaire entre vous et votre ex-conjoint :

- Joindre les justificatifs de salaires bruts perçus en 2017 par votre ex-conjoint.

Allo-Déclaration **Suisse**

7 rue De-Grenus, 1201 Genève, Suisse
info@allo-declaration.com / 022 731 00 03

CONCUBINS AVEC ENFANTS A CHARGE (parents vivant en union libre qui ont des enfants à charge)

- Certificat de salaire et attestation quittance du concubin s'il travaille en Suisse (*Genève ou autres cantons*) ou fiche de salaire du mois de décembre du concubin (*ou figure le salaire brut annuel*) s'il travaille en France,
- Copie du compte de résultat 2017 si le concubin exerce une activité indépendante (*en Suisse ou en France*),
- Justificatifs de tous autres revenus perçus en 2017 par le concubin en Suisse ou à l'étranger.

Pour les concubins, il est à préciser qu'une demande de rectification d'impôt source doit être déposée pour chaque concubin.

Documents complémentaires si vous avez des enfants à charge au 31 décembre 2017 :

ENFANTS A CHARGE (enfant est considéré à charge lorsqu'il est en garde complète ou en garde alternée)

- Copie du livret de famille,
- Justificatifs des frais de garde (*factures de crèche, garderie scolaire, halte-garderie, camps de vacances, baby-sitting, parascolaire, attestation fiscale PAJEmploi (fiches de paie non acceptées), etc.*) payés en Suisse ou à l'étranger de vos enfants de moins de 14 ans au 31.12.2017 (*valable pour famille dont les 2 parents travaillent et pour les familles monoparentales*),
- Justificatifs des allocations familiales suisses perçues en 2016,
- Certificat de scolarité 2017/2018 pour vos enfants majeurs qui sont étudiants au 31.12.2017,
- Justificatifs de salaires bruts perçus en 2017 par vos enfants à charge.

Documents complémentaires si vous avez de la fortune imposable¹ au 31.12.2017 :

AVOIRS EN BANQUES & AUTRES ELEMENTS DE FORTUNE

- Relevés (bouclément) de comptes bancaires ou postaux au 31 décembre 2017 pour les comptes suisses et **étrangers**,
- Relevés fiscaux, comptes de fonds de rénovation, participations dans des entreprises suisses ou à l'étranger, créances diverses, etc., arrêtés au 31.12.2017,
- Justificatifs (facture d'achat) des autres éléments de fortune (numéraire, bijoux, voitures, motos et bateaux)

IMMOBILIER

- Copie de l'acte notarié d'achat (10 premières pages de l'acte notarié ou attestation avec le prix) de votre bien immobilier sis en Suisse ou l'étranger.
- Décompte de crédits hypothécaires et privés mentionnant le montant des dettes ouvertes au 31.12.2017.

(1) La fortune nette devient imposable lorsque celle-ci dépasse :

- CHF 82'839.- pour un célibataire sans enfant
- CHF 165'678.- pour un couple marié sans enfant
- CHF 41'420.- pour chaque enfant à charge

Option 1 => Entretien fiscal

Si vous avez choisi l'option de l'entretien fiscal dans nos bureaux, nous vous demandons de bien vouloir vous munir de l'ensemble des justificatifs requis pour l'entretien car les demandes de rectification sont faites en direct avec vous (entretien de 30min maximum) !

Nos honoraires sont à payer au comptant le jour de l'entretien fiscal (espèce ou carte bancaire).

Option 2 => Envoi des justificatifs par e-mail

Si vous avez choisi de nous envoyer les justificatifs par e-mail, nous vous demandons de bien vouloir :

- Nous envoyer les justificatifs demandés en **un seul fichier PDF** (scan obligatoire, les photos ne sont pas acceptées par le fisc) ;
- Nous communiquer pour chaque membre de la famille sur papier libre : **le nom, prénom et date de naissance** ;
- Nous communiquer **un numéro de téléphone fixe et mobile** qui nous permettra de prendre contact avec vous si nous avons des questions ;
- Nous retourner par courrier la demande de rectification de l'imposition à la source 2017 originale **dûment signée** en page 4.

Après avoir établi votre demande de rectification de l'imposition à la source, nous vous enverrons une note d'honoraire par e-mail avec nos coordonnées bancaires pour que vous puissiez procéder au règlement par virement bancaire. Dès réception de votre règlement, nous transmettrons votre dossier en mains propres au service de l'impôt à la source et nous vous enverrons une copie de votre demande de rectification ainsi qu'un budget d'impôt prévisionnel précis par courriel.

Option 3 => Envoi des justificatifs par courrier postal

Si vous avez choisi de nous envoyer les justificatifs par courrier, nous vous demandons de bien vouloir :

- Ne pas nous envoyer les originaux des justificatifs demandés, les copies suffisent (sauf pour le formulaire de la demande de rectification de l'imposition à la source qui doit être original) et ne pas agraffer les justificatifs ;
- Nous communiquer pour chaque membre de la famille sur papier libre : **le nom, prénom et date de naissance** ;
- Nous communiquer un numéro de **téléphone fixe et mobile et une adresse e-mail privée** qui nous permettra de prendre contact avec vous si nous avons des questions et de vous envoyer notre note d'honoraire pour règlement ;
- Nous retourner la demande de rectification de l'imposition à la source 2017 originale **dûment signée** en page 4.

Après avoir établi votre demande de rectification de l'imposition à la source, nous vous enverrons une note d'honoraire par e-mail avec nos coordonnées bancaires pour que vous puissiez procéder au règlement par virement bancaire. Dès réception de votre règlement, nous transmettrons votre dossier en mains propres au service de l'impôt à la source et nous vous enverrons une copie de votre demande de rectification ainsi qu'un budget d'impôt prévisionnel précis par courriel.